

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt février à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le quinze février, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Georges ANTHONIOZ, Yamina KHELID.

Absent(s) :

Ont donné pouvoir : Yamina KHELID donne pouvoir à Aurélien FERLAY.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire présente ses félicitations à Monsieur Patrice REBOULLET, nouveau grand-père d'une petite Lison.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018

Le procès-verbal de séance du 23 janvier 2018 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Le procès-verbal de séance du 23 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : fioul chauffage, jeux garderie école, honoraires révision PLU, changement résistance lave-vaisselle cantine, travaux plomberie salle des fêtes.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Proposition de convention avec le SDIS 26 pour le service périscolaire de cantine et garderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le volontariat et la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sont une composante primordiale de la force de sécurité civile.

Le SDIS de la Drôme propose une convention permettant aux sapeurs-pompiers volontaires concernés de se rendre disponibles à certaines heures de la journée durant lesquelles la garde de leurs enfants les contraint à une indisponibilité. Ainsi, elle permettra une prise en charge à la dernière minute d'enfants scolarisés lorsque leurs parents seront alertés pour une mission de secours sur le temps périscolaire.

Afin d'augmenter les plages de disponibilités des sapeurs-pompiers volontaires et ainsi consolider les secours de proximité, la commune de Moras-en-Valloire s'engage à prendre en charge les enfants des sapeurs-pompiers volontaires partis en intervention et se trouvant dans l'impossibilité de récupérer leurs enfants à la fin du temps scolaire ou devant partir en intervention avant le début du temps scolaire ou sur le temps méridien.

Le sapeur-pompier volontaire informe obligatoirement ou fait informer la commune en appelant le secrétariat de mairie ou le service périscolaire. L'enfant sera alors pris en charge par l'agent en charge du service périscolaire. Une liste des enfants susceptibles d'être concernés sera adressée par le chef de centre à la commune au moment de la mise en œuvre de la convention, puis mise à jour chaque fois que nécessaire et au minimum à chaque rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'arrêté préfectoral du 18 mai 2017 fixant la liste des immeubles présumés vacants et sans maître dans la commune de Moras-en-Valloire.

Des mesures d'affichage de l'arrêté préfectoral ont été accomplies à compter du 22 mai 2017 pour une période de deux mois.

Considérant que les propriétaires des immeubles concernés ne se sont pas faits connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement des mesures de publicité, les parcelles AD 181, AD 182, AD 225, AD 231, AE 288, AI 224, AK 31, AK 43, AL 139, AL 150, AL 163 et AL 182 sont présumées sans maître au sens de l'article 713 du code civil.

Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L 1123-3 in fine du CG3P impose à la commune d'incorporer ces biens dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale pour la mise en accessibilité et rénovation de la salle des fêtes communale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la commune, validé par les services de l'Etat, impose un certain nombre de travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes avant la fin de l'année 2019 au plus tard.

La salle des fêtes construite au début des années 80 a par ailleurs besoin d'un certain nombre de rénovations et mises en sécurité au niveau de la toiture, des menuiseries, de l'électricité, de l'espace intérieur, des sanitaires, de la cuisine...

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 42 729,35 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

* SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale pour la mise en accessibilité et la rénovation de la salle des fêtes communale.

* CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et financières nécessaires.

6. Approbation du compte administratif 2017 et du compte de gestion du receveur – budget principal et budget annexe assainissement

Après la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du compte administratif 2017, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance à Monsieur Patrice REBOULLET, Premier Adjoint, lequel soumet à délibération du conseil municipal les comptes 2017 dressés par l'ordonnateur.

Il rappelle un total de 551 109.75 € en dépenses de fonctionnement et de 564 904.61 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 8 320.25 € et, en investissement, un total de dépenses de 206 959.946 € et de 355 579.24 € en recettes avec un déficit antérieur reporté de 65 364.13 €.

Le budget annexe « assainissement » présente en fonctionnement un total de 28 366.38 € en dépenses et de 16 491.59 € en recettes, avec un excédent reporté de 4 746.41 €. La section d'investissement présente un total de dépenses de 20 857 €, un excédent reporté de 1 252.54 € et un total de recettes de 18 012 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2017 pour le budget principal et le budget annexe, lesquels ont été rapprochés des comptes de gestion du receveur.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et préside de nouveau la séance.

7. Affectation des résultats 2017 – budget principal et budget annexe assainissement

Compte tenu des résultats présentés par le compte administratif 2017 du budget principal et du budget annexe « assainissement », Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter ceux-ci sur l'exercice 2018.

Pour le budget principal, le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2017 est excédentaire de 22 115.11 €. Faute de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de reporter ce résultat sur la section de fonctionnement au compte 002.

Pour le budget annexe « assainissement », le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2017 est déficitaire de 7 128.38 €. Il est proposé de reporter ce résultat sur la section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces affectations des résultats 2017 sur l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2018. Il rappelle les taux 2017 et explique la nécessité de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante des investissements communaux, de compenser une petite partie de la baisse des dotations de l'Etat et de la perte de loyers antérieurement versés par le SYTRAD pour l'ISDND des Grises.

Monsieur le Maire et la commission des finances proposent une évolution limitée à 1,2 %.

Il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition 2018 comme suit :

Taxe d'habitation :	10.11 %	(en 2017 pour mémoire : 9,99 %)
Taxe foncière bâtie :	14.15 %	(en 2017 pour mémoire : 13,98 %)
Taxe foncière non bâtie :	65.49 %	(en 2017 pour mémoire : 64,71 %)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Vote du budget primitif 2018 – budget principal et budget annexe assainissement

Avant d'entamer la présentation du projet du budget, Monsieur le Maire propose la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du projet de budget 2018.

Il expose ensuite le contenu du projet de budget primitif 2018 soumis à l'assemblée.

Le budget principal et le budget annexe sont présentés par chapitre, puis détaillés par article.

Sont notamment précisées les évolutions des principales charges et recettes de fonctionnement, ainsi que le contenu du programme d'investissement pour l'année à venir.

Le Conseil municipal poursuit la modernisation de la commune avec les chantiers suivants :

- **Réaménagement des locaux de la mairie, de l'agence postale et de la cantine périscolaire**
- **Poursuite de la rénovation de la salle des fêtes**
- **Travaux de voirie Rue de l'église, Ruelle Diane de Poitiers, reprise de chambre Rue Maurice Savin**
- **Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée**
- **Matériel informatique pour l'école et mobilier pour la bibliothèque**
- **Réparation toiture de l'école**
- **Changement de mobilier au parc municipal (escaliers, portail, tonnelle)**
- **Reprise de sol dans les logements communaux**
- **Matériel pour le service technique**
- **Révision du Plan Local d'Urbanisme**
- **Renouvellement d'extincteurs**
- **Isolation toiture et réfection de l'accueil de la Gendarmerie**
- **Travaux au cimetière**

Le projet du budget principal s'équilibre ainsi à 508 961.11 € en section de fonctionnement et à 1 184 054 € en section d'investissement.

Le projet de budget annexe s'équilibre à 41 899.84 € en section de fonctionnement et à 27 315.46 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle également que le niveau de vote du budget présenté par nature est le chapitre. Après examen, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2018.

10. Répartition des subventions aux associations pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de préciser la répartition des crédits alloués aux associations pour l'année 2018.

Ceux-ci sont prévus au budget primitif aux articles 6574 (subventions annuelles) et 6745 (subventions exceptionnelles).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, moins 3 abstentions, la répartition proposée de ces crédits entre les différentes associations locales.

Associations	Montants accordés 2018
A.C.C.A.	100 €
L'Age d'Or	100 €
Amicale Boules Morassienne	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	100 €
Ecole des jeunes sapeurs pompiers Rhône Valloire	100 €
Amicale des parents JSP	100 €
ANACR comité nord Drôme	100 €
Anciens Combattants – FNACA Lens Moras	100 €
Les Arbos de Moras et de la Valloire	100 €
Subv. Excep. Fête de la Poire 2018	1500 €
Association Site Remarquable du Goût « Poire de la Valloire »	100 €
Association des Parents d'élèves l'Ecolline	100 €
Bibliothèque communale "mille-feuille"	2000 €
Bibliothèque pédagogique de Tain l'Hermitage	30 €
Comité des fêtes	100 €
Club Informatique et Multimédia	100 €
Moras en Valeur	100 €
Moras, son église	100 €
Prévention routière	80 €

Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	100 €
La Truite de Veuze et d'Oron	100 €
Subv. excep. Festival l'Art et la Matière 2018	500 €
Réserve (affectable en cours d'exercice par délibération)	2500 €

11. Point sur les travaux en cours, Rendu compte des travaux des commissions communales et Questions diverses

- Corvée nettoyage aire fête du muguet le samedi 21 avril après-midi.
- CMJ : séjour à Paris du 18 au 20 avril 2018. Remerciements pour le bon déroulement de l'opération « viennoiseries ».
- Comité des fêtes : le nouveau bureau recherche des bénévoles pour l'association.
- Bibliothèque : soirée Pyjama effectuée le 14 février

Quelques dates à venir :

- Conseil communautaire à Manthes le 22 février.
- Réunion de groupe bibliothèque le 23 février.
- Conseil d'école le 26 février.
- Commission économique CCPDA le 1^{er} mars.
- Challenge bouliste intercommunal les 3 et 4 mars.
- Réunion cantonale à Epinouze le 8 mars.
- Assemblée générale Valloire Loisirs à Manthes le 16 mars.
- Réunion CMJ le 17 mars.
- Cérémonie du 19 mars à Moras 17h30 puis à Lens-Lestang 18h15.
- Conseil syndical SIEPVG à Moras-en-Valloire le 4 avril.
- Brocante et matinée diots le 8 avril.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 27 Mars 2018 à 19h.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.